

Qu'est qu'une API?

écrit par Marine de la Clergerie | 20/09/2022

Définition

- Qu'est-ce qu'une API ? Il s'agit d'interfaces de programmation applicatives ou en anglais, Application Programming Interface

Selon la CNIL une API est

une interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités.

Et dans son projet de recommandation technique du 20.09.2022:

tout ensemble abstrait de fonctions, de procédures, de définitions et de protocoles qui permet la communication de machine à machine et l'échange continu de données.

Références

- CNIL, définition:
<https://www.cnil.fr/fr/definition/interface-de-programmation-dapplication-a-pi>
- CNIL, 20.09.2022, API : la CNIL soumet à consultation publique un projet de recommandation technique:
<https://www.cnil.fr/fr/api-la-cnil-soumet-consultation-publique-un-projet-de-recommandation-technique>

Auteur

Me Marine de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel (contact@mdc-avocat.fr - 0673539644)